La transition écologique

La feuille de route « sobriété écologique » formalisée en 2024, actualisée en 2025, a pour objectif d'intégrer pleinement la transition écologique dans ses pratiques et sa culture interne, au service d'un fonctionnement plus responsable et durable.

Déclinées à partir de la circulaire relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État du 21 novembre 2023, les actions menées en faveur de la transition écologique sont axées autour de six grandes thématiques.

Présentation de l'actualisation de la feuille de route 2025

Présentation de l'actualisation de la feuille de route 2025 (vidéo LinkedIn)

Sensibiliser et former au développement durable

Déploiement d'actions de communication et de sessions de formation au développement durable pour l'ensemble des agents.

Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Bien que non soumise à une obligation réglementaire, l'Autorité a engagé une démarche volontaire de calcul de son empreinte carbone par la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en vue de consolider nos

trajectoires de réduction.

Encourager les mobilités durables

Dynamisation du programme Vélotorité (nomination et formation d'un référent vélo, plan de formation à la sécurité et à l'entretien, déploiement du Forfait Mobilités Durables).



Développer la responsabilité environnementale dans les achats

Généralisation du papier 100 % recyclé, interdiction stricte des plastiques à usage unique et critères de haute performance énergétique.

Réduire l'empreinte environnementale des bâtiments

Recours à une électricité 100 % verte, au biogaz, et suivi et optimisation des consommations, en application du plan de sobriété énergétique de l'État de juillet 2022.

Préserver les ressources

Choix de fournitures et de mobilier issus du réemploi ou composés de matières recyclées, favorisant l'économie circulaire, la généralisation du tri sélectif et la collecte des déchets de papier et de carton pour garantir leur recyclage.